

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_060

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY — Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : Fixation des tarifs des familles pour une sortie exceptionnelle des enfants du Point jeunes

Le Maire explique qu'il convient de fixer les tarifs des familles pour une sortie exceptionnelle des enfants du Point jeunes à Montpellier le 11 juillet 2023. La sortie consiste en la visite de l'aquarium, d'un repas, et d'une activité à la patinoire.

Il propose les tarifs suivants :

- 25 € pour les enfants habitant Pollestres ;
- 50 € pour les enfants habitant hors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus pour une sortie exceptionnelle le 11 juillet 2023 pour les enfants du Point Jeunes ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 14/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-2166.01443-2023.06.09-DEL.16_2023_